



CORSAIR

RCC - PSE - CRPN

03/08

C'est une première dans l'Histoire de la compagnie CORSAIR : des plans de départ s'achèvent parallèlement dans des conditions plus qu'inéquitables : une Rupture Conventiionnelle Collective (RCC) pour le PNC et l'application de l'accord de 2005 pour le Personnel SOL. Des conditions monétaires et des mesures d'accompagnement si différentes : l'UNSA-SNMSAC dénonce ces plans de départ à 2 vitesses lésant une population déjà fortement malmenée par la dilapidation des accords de la corporation, le dernier en date étant cet accord cauchemardesque qu'est « l'accord de substitution ».

RCC PNC : les délais de carence peuvent aller jusqu'à 8 mois avant que l'ex-salarié ne perçoive la moindre indemnisation de l'organisme Pôle emploi après son départ de l'entreprise. Faites vos calculs !

PSE SOL : le jeu des chaises musicales fonctionne parfaitement (et sans la moindre résistance...) pour organiser - voire faciliter - le départ de certains cadres de la compagnie. Certains d'entre-eux auraient même bénéficié de « généreuses » augmentations de salaires en préparation de ce fameux plan de départ pour ainsi « gonfler » le capital de départ, abjecte !

Les bonnes vieilles méthodes France Télécom...

CRPN : « SOMMATION A COMMUNIQUER » l'employeur CORSAIR n'est pas à jour de ses cotisations sociales envers l'organisme de tutelle. L'UNSA-SNMSAC somme la Direction de la compagnie de s'exprimer sur le sujet dès la diffusion du présent tract syndical.

La Direction de la compagnie CORSAIR est sommée de communiquer sur l'impact éventuel subi par le Personnel Navigant quittant la compagnie dans le cadre du plan de départ de type RCC. Impact retraite pour les salariés quittant l'entreprise dans le cadre de la liquidation de leurs droits à la retraite CRPN dans les années à venir ?

CONSULTANT – expert aéronautique, un nouveau métier : quitter les effectifs de la compagnie avec un capital et rester dans les locaux tout en empochant une rémunération en qualité de consultant sous un statut d'auto-entrepreneur, qui n'en n'a jamais rêvé ! Devrons-nous revoir la composition équipage une nouvelle fois pour payer l'ensemble de ces dérives ?

L'UNSA-SNMSAC rappelle à nos nouveaux actionnaires que l'aide de l'Etat est destinée à l'ensemble de TOUS les salariés de l'entreprise et non à notre seul COMEX dont le moindre effort salarial se fait toujours attendre !

La rentrée sociale pourrait s'annoncer fortement mouvementée...

Vos représentants UNSA-SNMSAC.